Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260716-2026_07_08-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 13 juillet 2026
Dûment convoqué le 6 juillet 2026

Le lundi 13 juillet 2026 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY, Ludovic PHILIPPE, Romane QUENEHERVE, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Elise ROLLAND Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU.

Absents excusés :

Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Secrétaire de séance : **Stéphane KERBRAT**

Délibération n°2026-06/08

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une décision modificative sur le Budget Principal afin d'intégrer les travaux d'effacement des réseaux sur le projet de la Gare.

Section Investissement					
Dépenses					
chapitre	**article**	**montant**	**chapitre**	**Article**	**montant**
23	231	-15 000.00 €	20	204182	15 000.00 €
	Total	**-15 000.00 €**		**Total**	**15 000.00 €**

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les décisions modificatives ci-dessus ;

Secrétaire de séance,
Stéphane KERBRAT

Copie certifiée conforme.
Le Maire
Thierry GAUDEC

MAIRIE TREFLEZ 29430 Finistère

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260716-2026_07_08-DE

Publiée le 16/07/26
Transmis en préfecture le 16/07/26
Document exécutoire à compter du 16/07/26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.